

Présentation de la note de politique générale de la ministre de l'Environnement et du Climat,
Zakia Khattabi
Mardi 24 novembre 2020

Intervention du député Daniel Senesael

Mon Groupe a déjà eu l'occasion de rappeler, notamment à l'occasion de votre exposé d'orientation politique, combien le Gouvernement fédéral a construit un programme environnemental et climatique ambitieux qui démontre une réelle volonté de faire de la Belgique un modèle en matière de transition et de transformer la crise que nous traversons en opportunité d'évoluer vers une société plus juste, durable et résiliente.

Nous avons déjà pris le temps de nous féliciter longuement de ce projet. Par soucis de concision, je ne reviendrai donc pas sur tout ce qui a déjà été dit il y a 15 jours et rentrerai d'emblée dans le vif du sujet avec quelques éléments clés de votre note de politique générale, sans pour autant être exhaustif comme vous l'avez été, d'abord en matière de développement durable, puis de climat et, enfin, d'environnement.

[Développement durable]

Vous avez notamment évoqué le Plan fédéral de développement durable (PFDD), lequel propose des actions à court termes (5 ans) pour contribuer à la réalisation des objectifs fédéraux de développement durable à long terme (horizon 2050) dans les engagements internationaux, en prenant en compte l'Agenda 2030, y compris les SDGs ou les engagements pris dans le cadre du Green Deal européen.

Vous avez dit que le PFDD, s'il pouvait se prévaloir d'un solide cadre institutionnel, en théorie, montrait en réalité un certain nombre de lacunes. Vous relevez même qu'il n'existe plus depuis longtemps et que le dernier (et deuxième plan) date de 2004 et devait se terminer en 2008, avant d'être prolongé jusqu'en 2012. Depuis lors, aucun nouveau PFDD n'a été adopté.

Dès lors, la Loi prévoyant pourtant expressément que le gouvernement doive adopter un tel plan fédéral dans l'année qui suit son installation, mon Groupe salue votre engagement à soumettre un avant-projet de Plan fédéral à la population pour consultation, après que le gouvernement aura pris connaissance de l'avant-projet. Si le calendrier est strictement respecté, vous avancez que le

gouvernement fédéral devrait pouvoir adopter un nouveau Plan fédéral de Développement durable, le troisième donc, avant les vacances d'été ou au plus tard à la fin du mois de septembre 2021. Si des contours de ce Plan apparaissent déjà dans votre note de politique générale, j'aurais voulu savoir pourquoi il n'y avait plus eu de PFDD mis sur pied jusqu'à celui que le gouvernement actuel nous annonce ?

Je note par ailleurs, et m'en réjouis, que le gouvernement fonde sa politique relative au développement durable, entre autres, sur les SDGs. Je salue au passage l'approche qui est celle du gouvernement d'opter pour une coopération renforcée avec d'autres autorités publiques, avec d'autres acteurs de la société et avec les citoyens, afin de parvenir effectivement à une économie et une société plus résiliente et durable. Comme vous, je suis persuadé qu'une politique liée aux SDGs répond de fait aux nombreux défis environnementaux, sociaux et économiques et s'inscrit bien également dans une dynamique et une attente européenne et internationale.

Enfin, vous avez mentionné le Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement (CCPIE), plateforme de coopération et de concertation entre le fédéral et les entités fédérées sur la politique environnementale de la Belgique, laquelle est, il est vrai, largement régionalisée. D'autres structures spécifiques tantôt au climat, tantôt à la biodiversité, par exemple, existent sur le même modèle, comme vous l'avez rappelé, et elles doivent en effet rester un point d'appui essentiel pour toute politique ad hoc concertée. Dans ce cadre, vous avez dit avoir d'ores et déjà demandé à ce qu'une task force se penche sur les cas où la Belgique n'a pas pu, malgré ces collaborations, parvenir à un consensus, notamment en matière d'environnement. Pourriez-vous nous en dire plus sur cette task force et éventuellement sur les observations ou recommandations qu'elle aurait éventuellement déjà pu faire ?

[Climat]

Mon Groupe se félicite que le Green Deal européen soit le fil conducteur de la politique climatique que le gouvernement va mener. Cela était tout bonnement indispensable, quand bien même nous soutenons qu'il y a toujours moyen de se montrer plus ambitieux dans le cadre du Green Deal tel que présenté par la Commission européenne.

Cela dit, en parallèle au Green Deal et en réponse aux ambitions européennes, le gouvernement s'est engagé à adapter sa contribution au PNEC par l'intermédiaire d'un plan d'action. Pourriez-vous nous en dire plus au sujet de ce plan d'action ? Comment le gouvernement compte-t-il concrètement s'y prendre pour adapter et renforcer sa contribution au PNEC ? Quid

également de vos échanges et de la collaboration avec vos homologues régionaux concernant leurs contributions respectives et les volets du plan qui doivent être concrétisés ? Quel est le calendrier de mise en œuvre des mesures prises ou qui doivent être prises dans le PNEC ?

En outre, quelles sont selon vous les synergies à opérer entre le renforcement du PNEC et l'élaboration du plan de Relance par le Secrétaire d'Etat Thomas Dermine ? En ce qui concerne au passage cette Relance, ou ce « Redéploiement », pour reprendre votre terme, mon Groupe apportera la plus grande vigilance à ce qu'il « ne laisse personne de côté », pour citer cette fois-ci Ursula von der Leyen. Trop souvent, les populations les plus précarisées ont été stigmatisées dans la lutte contre le réchauffement climatique alors qu'elles sont justement les principales victimes de la destruction de l'environnement. Je partage et salue ainsi votre vision d'une relance qui, « en redéployant l'économie vers la transition juste, peut à la fois améliorer la qualité de vie des publics précarisés, diminuer notre empreinte écologique mais aussi créer des milliers d'emplois durables. »

[Environnement et de biodiversité]

Vous nous avez, entre autres, indiqué, d'une part, que vous suivrez les travaux de la nouvelle task force nationale visant à la mise en place d'un commerce durable des espèces animales exotiques et, d'autre part, que dans le cadre de la convention CITES, le gouvernement renforcera les moyens actuels pour détecter et combattre le commerce illégal d'espèces sauvages. Ces engagements de votre part et de la part du gouvernement répondent notamment à de vives préoccupations qui émanent non pas seulement de mon Groupe, mais bien d'une majorité des membres de cette commission. Comptez donc sur nous, ou en tout cas sur mon Groupe, pour être également particulièrement attentif au suivi des travaux de cette task force que le PS avait vivement et à de multiples reprises appelé de ses vœux.

Ensuite, vous avez fait mention, à juste titre, de la nécessité du développement de produits plus respectueux de la biodiversité. Je me réjouis à ce propos que vous soyez revenue sur l'initiative de la Commission sur les chaînes d'approvisionnement « Zéro déforestation ». Mon Groupe est justement l'auteur d'une proposition de résolution qui vise notamment à demander au gouvernement de prendre des mesures en matière de déforestation et en matière de promotion du commerce équitable. Je me réjouis dès lors que vous vous engagiez dans ce sens mais souhaiterais vous demander de nous expliciter clairement les engagements et mesures que vous comptez prendre contre la déforestation importée ?

Je voudrais aussi revenir sur votre souhait d'aboutir à un Plan national pollinisateurs, qui

serait effectivement un signal important pour lutter contre le déclin alarmant des pollinisateurs sauvages et domestiques, entre autres en réduisant l'utilisation des pesticides tel que prévu dans l'accord de gouvernement. Il s'agit là d'un souhait partagé par mon Groupe. Nous n'avons d'ailleurs pas manqué d'interpeler votre prédécesseure à ce sujet. Pour ce faire, vous nous dites que le plan de réduction des pesticides NAPAN sera revu en concertation étroite avec votre collègue en charge de l'Agriculture, en portant une attention particulière aux entreprises agricoles belges, afin qu'elles ne soient évidemment pas placées dans une position concurrentielle défavorable.

Ceci dit, à lire certains passages de la note d'orientation politique de votre collègue, mon Groupe n'a pas l'impression qu'il aurait réellement d'enthousiasme à œuvrer à la réduction nécessaire de l'utilisation des pesticides et des produits phytopharmaceutiques. Votre collègue parle ainsi surtout de limiter les réglementations pour maintenir la compétitivité du secteur. A un certain moment, il laisse entendre que la sécurité alimentaire serait d'ailleurs menacée en cas de réduction des pesticides – ce qui est bien entendu faux. Il écrit par exemple que « l'agriculture ne peut pas se permettre de perdre encore plus de ressources par des décisions basées sur l'émotion ou la perception ». Je souhaiterais donc entendre votre avis sur les considérations de votre collègue. Et est-ce que selon vous, par exemple, les chiffres qui montrent la réduction de la population d'insectes de 80% en Europe, ceux qui attestent la disparition progressive des abeilles, relèvent de la simple émotion ou de la perception ?

J'avais dans cet ordre d'idée, une question précise sur l'interdiction des néonicotinoïdes et la dérogation accordée au secteur betteravier. On sait que le gouvernement précédent avait prévu un phasing out sur trois ans, afin de permettre au secteur, qui compte environ 8 500 emplois, de se préparer à cette interdiction. Le précédent ministre de l'Agriculture, Denis Ducarme, avait confirmé en août dernier que « la dérogation pour la récolte 2020 (...) devra, de [son] point de vue être la dernière. » En tant que ministre de l'Environnement, et en concertation avec votre actuel collègue en charge de l'Agriculture, pouvez-vous de votre côté confirmer que cette dérogation ne sera pas renouvelée pour 2021 ? Que ressort-il de vos échanges à ce propos avec M. Clarinval ?

Par ailleurs, il y a 15 jours, je revenais sur ce passage de votre exposé où vous disiez que « la politique qui sera menée dans les prochaines années s'appuiera sur les résultats de l' « Étude pour une Belgique plus durable, plus inclusive et résiliente à construire après la crise de la COVID-19' » ». Lorsqu'elle évoque la question centrale de la réduction des émissions de gaz à effets de serre, cette étude ne semble pas prendre directement en compte la distinction, pourtant nécessaire à toute politique d'évaluation et de réduction de la pollution atmosphérique se voulant entièrement efficace, entre émissions produites sur le territoire et « émissions importées », produites à l'étranger pour répondre à la demande intérieure.

Comme vous le souligniez, madame la Ministre, « notre activité économique a évolué, de plus en plus, des secteurs primaire et secondaire vers les secteurs tertiaire et quaternaire. Si bien que les entreprises ont dû essayer de conquérir une niche sur le marché mondial, dans une économie globalisée ». Le Bureau fédéral du plan a évalué que, si les émissions de CO² produites dans notre pays avaient diminué entre 1995 et 2007, les émissions importées ont pour leur part augmenté sur la même période. En France, un rapport du Haut conseil pour le climat français publié le mois passé révélait également une hausse des émissions importées. Cette hausse était notamment expliquée par l'augmentation de la consommation des biens et services, produits en grande partie à l'étranger.

Madame la Ministre, constatant que la question de la distinction entre émissions produites et importées n'était pas directement évoquée dans votre exposé, je me permets de vous demander si celle-ci sera prise en compte dans l'évaluation de l'empreinte carbone de notre pays et de ses citoyens, ainsi que dans le cadre des mesures qui y prendront appui ?

Je reviens également sur cette autre question à laquelle je n'avais pas obtenu de réponse de votre part il y a 2 semaines. Votre exposé précisait – et nous pouvons nous en réjouir – que « les investissements publics prévus seront essentiels [...] au passage d'une économie linéaire à une économie circulaire ». L'économie circulaire représente un véritable atout pour l'emploi, de par la création de nouvelles activités liées à l'émergence de techniques et plateformes de transaction et de services inédites que nécessiterait la mise en œuvre d'un tel système. Les experts ont notamment estimé que l'adoption de ce modèle pourrait engendrer plus de 180 000 emplois directs dans l'UE. Si l'économie circulaire constituait une thématique centrale de votre exposé, la question de ses retombées sur l'emploi n'y a pas été directement évoquée et n'est pas non plus vraiment développée dans votre note de politique générale. Pouvons-nous savoir si cet aspect fera l'objet d'initiatives particulières ?

Enfin, toujours il y a 15 jours, je revenais sur le fait que vous aviez souligné que « sur la base des recommandations du Sénat, un Plan national relatif aux perturbateurs endocriniens sera adopté ». Dans le même temps, vous disiez souhaiter « défendr[e] une action résolue et décidée [visant le] développement d'une stratégie européenne pour la gestion des substances perfluorées (PFAS) ». Les PFAS étant de dangereux perturbateurs endocriniens, j'aurais donc aimé savoir si le Plan national les concernera également ?

En guise de conclusion, je souhaite nous féliciter une fois de plus du fait que le gouvernement ait résolument décidé d'inscrire la Belgique dans les ambitions climatiques de Paris

et dans le Green Deal européen. De même que souligner et saluer ces quelques priorités qu'il s'est fixé : une société climatiquement neutre, une économie circulaire et l'arrêt de la perte de biodiversité. Mon Groupe compte sur vous pour la bonne application de votre note de politique générale et ne manquera pas de vous interroger au sujet de sa mise en œuvre ici, en commission, au cours de la législature.

Je vous remercie.